



COMMUNE DE MIALLET – DORDOGNE

COMPTE-RENDU - Conseil municipal du 7 mai 2024

Présents : D. MARCETEAU, C. GROS, C. DE RIVASSON, E. SOL EVRARD, V. MONDARY, J.C GRANET, P. MARCETEAU, H. SEEGERS, E. MICHIELS, Y. DELOMPRE, M.P. NICOT, S. ARCHAMBAULT

Absent : Y. DUGAS

Secrétaire : Y DELOMPRE

Approbation PV de la séance précédente

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Procédures pour engagements et certifications budgétaires

1) Devis, engagements et certifications

Il est rappelé que la tenue d'une comptabilité d'engagement au sein de la comptabilité publique est une obligation en matière de dépenses. La commission des finances propose la mise en œuvre de la procédure suivante pour la section d'investissement (pour les autres dépenses ou recettes, il est toléré que l'engagement ne soit pas anticipé sur le mandatement ou le titre) :

- **Concernant les dépenses d'investissement :**

- **Devis :**

- Si dépense entre 500 et 2000 € TTC : un devis ;

- Si dépense supérieure à 2000 € TTC : deux devis ;

- Si dépense supérieure à 15 000 € TTC : trois devis ;

- Sauf urgence (Maire) ou accord sur autre procédure en réunion maire/adjoints.

- **Choix et validation avant signature commande/convention :**

- Maire ou délégataire jusqu'à 500€

- En réunion maire/adjoints si dépense supérieure à 500 € ttc et en conseil municipal si dépense supérieure à 2 000 € avant signature sauf urgence (Maire ou délégataire) ;

- **Engagement et mandatement :**

- Engagement systématique de toute commande ou convention dès signature. La pièce comptable porte les initiales de l' élu en charge de la commande, de la vérification puis de la certification ;

- Le mandatement se fait uniquement après certification du service fait par l' élu en charge.

- **Concernant les recettes d'investissement :**

- Engagement des subventions dès notification officielle.

Le Conseil accepte ces propositions à l'unanimité.

2) Délégations et autorisations de signature au maire

L'absence de 4^{ème} délégation du Conseil municipal à Mme le Maire pour la mandature en cours nécessite d'être révisée pour consolider la validité de sa signature ou celle de son délégataire. D'autre part, concernant la gestion du cimetière, pour simplifier les attributions de concessions, Mme le Maire souhaite que lui soit déléguée également l'autorisation de délivrer ou de reprendre des concessions.

Le Conseil à l'unanimité décide d'accepter et autorise Mme le Maire à :

- « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » dans la limite de 40 000 € HT (maximum 48 000 € TTC) et, en investissement, après validation selon procédure adoptée en conseil municipal » ;

- « prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ».

Les délégations accordées au maire pourront également être exercées, en cas d'empêchement du maire, par un adjoint dans l'ordre des nominations.

Ingénierie sur le projet Habitat partagé, Bien vivre à Miallet

- **Villages d'Avenir**

La commune de Miallet a été sélectionnée comme 44 autres communes de Dordogne pour le programme « Villages d'avenir » au titre du projet d'Habitat partagé. La Cheffe de projet Malaurie DELAGE, en charge de notre dossier, visitera notre village le 15 mai prochain.

- **Demande FEDER Bien ensemble vivre à Miallet**

La pré-demande de recrutement d'un CDD à 80 % en tant que chargé(e) de mission ingénierie/animation sur des missions élargies par rapport au projet Habitat partagé avait été présentée au Conseil fin 2023. Elle a été sélectionnée positivement par le GAL (Groupe d'actions local) du programme LEADER Périgord vert. La demande finale de financement par le fonds européen FEDER doit maintenant être validée par le Conseil pour dépôt final.

Coûts prévisionnels (€ HT)		Ressources prévisionnelles [€ HT)	
Salaire chargé	54 000	Europe	57 610
OCS-coûts indirects	8 100	Autofinancement	7 500
OCS-défraiements	2 160		
Equipement	850		
TOTAL	65 110	TOTAL	65110

Il est proposé de valider ce budget prévisionnel et d'autoriser Mme le Maire à déposer la demande et valider tous les documents concernés. Le Conseil approuve à l'unanimité ces propositions.

Subventions aux associations

La commission des finances rappelle les investissements conséquents effectués sur la salle des fêtes et la petite Grange. Elle préconise d'attribuer les sommes suivantes cette année :

Association	Montant
Amis Eglise	140
Anciens Combattants	170
Bambou	440
Chasse	280
Club de l'Amitié	170
COAF	1150
Groupe choral	150
Main verte	800
Ass. sp. et cult. mialletaise	800
Amicale Pompiers	100
Amis Maison de retraite	100
Association Jumelage	300
Espoir (banque alimentaire)	100
Total attribué	4700

Le Conseil approuve à l'unanimité ces propositions.

Convention ATD pour cimetière

Afin de faciliter la gestion du cimetière pour la commune (identifier les concessionnaires, les échéances, les droits), il est proposé de numériser les concessions. Cette numérisation facilitera également les démarches des familles qui recherchent des informations et enfin, elle permettra à la municipalité de préserver l'histoire locale. Il est proposé pour cette numérisation une convention avec l'ATD. Mme de RIVASSON qui s'est chargée de solliciter l'ATD expose ce qui pourrait être fait. Le coût pour la collectivité serait de 1 000€.
Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité.

Travaux - Bâtiments

Il est proposé de valider les travaux suivants :

- Bâtiments publics :
 - Toiture du préau de l'école : 3 954,32 €
 - Volets prépeints école/mairie : 7 270,20 € maxi sous réserve de 2^e devis.

Un devis complémentaire est attendu pour la peinture des volets.

- Bâtiments privés :
 - Volets logements : 11 511,15 € maxi sous réserve de 2^e devis.
 - Porte boulangerie : 3 120 € maxi sous réserve de 2^e devis.

Un devis complémentaire est attendu pour la peinture des volets.

Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

Travaux - Voirie

- Ecluse Av de Nontron : 4 178.40 €
- Rte des Bruyères : 25 270,68 €
- Busage Rue Ste Marie : 3 564 €

Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité

Nom définitif salle des fêtes

Une cérémonie d'inauguration de cette salle est prévue le 22 juin à 18h ; il convient de nommer définitivement la salle. Le Conseil, après discussion (11 voix pour et 1 voix contre) choisit le nom : Espace Marcelle Lamande-Bougeault en hommage à cette Mialletaise qui a légué ses biens à la commune.

SCOT

Une enquête publique sur le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) a lieu jusqu'au 16 mai 202 (voir site internet). C'est un document dont la lecture est ardue mais qui est lourd de conséquences sur les projets d'urbanisme car il est opposable au PLUI. Il est proposé une contribution de la commune qui pourrait être rédigée par des élus au nom du conseil municipal.

Informations

- Une réunion de travail est fixée pour les élus volontaires et disponibles le lundi 13 mai à 16h00. Elle concernera deux sujets : le PLUI et la modernisation/réduction de l'éclairage public.
- Révision de la Charte du PNR : des réunions publiques auront lieu de 10h30 à 12h30 le 25 mai à Chalais ou le 21 mai de 19h00 à 21h00 à Milhac de Nontron.
- Des modifications ont été apportées sur le site internet, notamment pour ce qui concerne la pré-réservation des salles.
- Un projet de passerelle enjambant la Dronne est à l'étude pour connecter le chemin du Trou du Papetier au chemin de randonnée vers la Soupèze et, si accord avec le propriétaire concerné, vers le Château de Lambertie moyennant d'éventuels échanges de terrains/chemins.